



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°13-2023-170

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2023

Sommaire

Sous-préfecture de l'arrondissement d'Aix-en-Provence /

13-2023-07-06-00024 - Arrêté du 06/07/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune du Puy-Sainte-Réparate (2 pages)	Page 3
13-2023-06-09-00020 - Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Lamanon (2 pages)	Page 6
13-2023-06-09-00021 - Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Lambesc (2 pages)	Page 9
13-2023-06-09-00022 - Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mallemort (2 pages)	Page 12
13-2023-07-10-00016 - Arrêté du 10/07/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune du Tholonet (2 pages)	Page 15
13-2023-05-26-00013 - Arrêté du 26/05/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Lançon-Provence (2 pages)	Page 18

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-07-06-00024

Arrêté du 06/07/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune du Puy-Sainte-Réparate



**Arrêté du 06/07/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune du PUY SAINTE
RÉPARADE**

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune du PUY SAINTE RÉPARADE ;

VU la proposition du Maire du PUY SAINTE RÉPARADE en date du 19 juin 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune du PUY SAINTE RÉPARADE en date du 23 février 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 23 octobre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune du PUY SAINTE RÉPARADE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	MAZEL	Philippe
Titulaire	GIRAUD	Patricia
Titulaire	REDON	Rodolphe
Suppléant	RUA	Bruno
Suppléant	BENARD	Anne
Suppléant	ZUNINO	Régis

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	REYNAUD	Frédérique
Suppléant	IBGHI	Annabelle

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	ROUDAUT	Virginie
Suppléant	CASULA	Jean-Pierre

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire du PUY SAINTE RÉPARADE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 06/07/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-06-09-00020

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Lamanon



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LAMANON

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de LAMANON ;

VU la proposition du Maire de LAMANON en date du 25 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de LAMANON en date du 25 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 23 octobre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LAMANON est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	ALLIBERT	Jean-Pierre
Titulaire	SAVOYE	Christian
Titulaire	DEVOCELLE	Marie

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	SAUZE	Magali
Titulaire	MUSATO	Didier

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de LAMANON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 09/06/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-06-09-00021

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Lambesc



Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LAMBESC

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de LAMBESC ;

VU la proposition du Maire de LAMBESC en date du 25 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de LAMBESC en date du 5 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 17 novembre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LAMBESC est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	MAYER	Bernard
Titulaire	BENAZET	Joëlle
Titulaire	BRETON	Bruno
<i>Suppléant</i>	<i>ROMERA</i>	<i>Violette</i>
<i>Suppléant</i>	<i>BACHELARD</i>	<i>Hubert</i>
<i>Suppléant</i>	<i>PASTOR</i>	<i>Jocelyne</i>

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	ALLIETTA	Hélène
<i>Suppléant</i>	<i>BERGA</i>	<i>François</i>

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CARRETERO	Jean-Michel
<i>Suppléant</i>	<i>FARGIER</i>	<i>Valérie</i>

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de LAMBESC sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 09/06/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-06-09-00022

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Mallemort



Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de MALLEMORT

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 avril 2021 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de MALLEMORT ;

VU la proposition du Maire de MALLEMORT en date du 24 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de MALLEMORT en date du 25 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 20 avril 2021 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MALLEMORT est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	JANÉ	Hélène
Titulaire	PIGNET	Philippe
Titulaire	BRUCHET	Eric

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	ANDREIS	Armelle

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	PLATON	Thierry

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de MALLEMORT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 09/06/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-07-10-00016

Arrêté du 10/07/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune du Tholonet



Arrêté du 10/07/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune du THOLONET

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 avril 2021 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune du THOLONET ;

VU la proposition du Maire du THOLONET en date du 04 juillet 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune du THOLONET en date du 1^{er} avril 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 20 avril 2021 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune du THOLONET est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	EBEMEYER	Marie
Titulaire	AMATE	Anne
Titulaire	AUDO	Eric
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	COTS	Michèle
Titulaire	AUSSET	Marie-Hélène
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire du THOLONET sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 10/07/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-05-26-00013

Arrêté du 26/05/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Lançon-Provence



Arrêté du 26/05/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LANÇON-PROVENCE

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Electoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de LANÇON-PROVENCE ;

VU la proposition du Maire de LANÇON-PROVENCE en date du 3 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de LANÇON-PROVENCE en date du 21 décembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 22 mars 2021 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LANÇON-PROVENCE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	TRAMIER-SARRAZIN	Simone
Titulaire	CHIAPPINI	Christian
Titulaire	BERTAIL	Hervé
Suppléant	PICAVET	Ingeborg
Suppléant	NIGRI	Maria
Suppléant	STEVENIN	Olivier

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LEDARD	Eric
Titulaire	KESBI	Nadia

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de LANÇON-PROVENCE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 26/05/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE